

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le sept avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre FIZAINÉ, Maire.

Etaient présents :

Mmes Fabienne AGLAT – Carine ANGELOVSKI – Danielle GUILLAUME – Maryse PETER – Céline RACADOT – Corinne REYTER – Elisabeth THIRY

MM. Noël BELLI – Jean-Pierre BIANCHI – Christophe COCQUERET – Pierre FIZAINÉ – Fabrice FRANCHINA – Madjid HADJADJ – Oscar SCROCCARO – Mario TODESCHINI – Frédéric WILMIN

Excusés et représentés :

Mme Agnès GREIVELDINGER par M. Mario TODESCHINI

M. Christian BORELLI par M. Fabrice FRANCHINA

Absents :

Mme Céline BAUDIN

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Corinne REYTER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) Délégations de pouvoir et de signature du Maire ;

Monsieur le Maire expose que les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner au maire les délégations de pouvoir et de signature dans les champs d'interventions suivants :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;
- Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2) Délégations de pouvoir des adjoints et des conseillers ;

a) Aux adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance du conseil Municipal, il a été procédé à l'élection des adjoints. Ainsi, il est proposé de leur attribuer les délégations suivantes :

- Mme Danielle GUILLAUME, 1^{er} Adjoint : Adjointe aux affaires sociales ;
- M. Fabrice FRANCHINA, 2^{ème} Adjoint : Adjoint aux travaux et à la sécurité ;
- M. Christophe COCQUERET, 3^{ème} Adjoint : Adjoint aux associations et à la jeunesse ;
- Mme Céline RACADOT, 4^{ème} Adjoint : Adjointe au cadre de vie ;

- M. Frédéric WILMIN, 5^{ème} Adjoint : Adjoint au sport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les délégations mentionnées ci-dessus aux Adjoints.

b) Aux délégués :

Monsieur le Maire ajoute que pour l'efficacité des affaires communales, il serait souhaitable de donner certaines délégations aux conseillers municipaux. Les propositions suivantes sont soumises :

- M. Jean-Pierre BIANCHI : délégué « handicap » ;
- M. Christian BORELLI : délégué « fêtes et cérémonies » ;
- Mme Maryse PETER : déléguée « personnes âgées » ;
- Mme Corinne REYTER : déléguée « culture » ;
- Mme Elisabeth THIRY : déléguée « environnement »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les délégations mentionnées ci-dessus aux Conseillers.

3) Délégations de pouvoir du Maire aux adjoints :

Dans le cadre d'une continuité des services publics, Monsieur le Maire informe, qu'en cas d'empêchement du Maire, il convient de déléguer ses pouvoirs au 1^{er} adjoint ou en cas d'empêchement de ce dernier aux autres adjoints dans l'ordre de leur nomination.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

4) Indemnités de fonctions :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 40 %.
- les adjoints : 11,1 %.
- les conseillers municipaux ayant délégation : 6 %.

- dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 7 avril 2008

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

5) Désignation des membres des commissions communales :

Monsieur le Maire propose la création des commissions communales suivantes composées des membres suivants :

- CCAS : Pierre FIZAINÉ – Danielle GUILLAUME – Céline BAUDIN – Jean-Pierre BIANCHI – Maryse PETER – Céline RACADOT - Corinne REYTER

- Caisse des écoles : Pierre FIZAINÉ – Céline BAUDIN

- Ouverture des plis :

• **Titulaires** : Pierre FIZAINÉ – Fabrice FRANCHINA – Corinne REYTER

• **Suppléants respectifs** : Danielle GUILLAUME – Madjid HADJADJ – Elisabeth THIRY

- Affaires scolaires : Pierre FIZAINÉ – Fabienne AGLAT – Carine ANGELOVSKI – Céline BAUDIN

- Cadre de vie, animation et culture : Pierre FIZAINÉ – Fabrice FRANCHINA – Christophe COCQUERET – Céline RACADOT – Jean-Pierre BIANCHI – Christian BORELLI – Corinne REYTER – Oscar SCROCCARO – Elisabeth THIRY

- Travaux : tous les conseillers
- Finances et Budget : tous les conseillers
- Information et communication : Pierre FIZAINE – Fabrice FRANCHINA – Christophe COCQUERET – Fabienne AGLAT – Carine ANGELOVSKI – Jean-Pierre BIANCHI
- Jeunesse et sports : Pierre FIZAINE – Christophe COCQUERET – Frédéric WILMIN – Fabienne AGLAT – Madjid HADJADJ – Maryse PETER
- Forêts : tous les conseillers
- Environnement Prévention : Pierre FIZAINE – Céline RACADOT – Jean-Pierre BIANCHI – Oscar SCROCCARO – Elisabeth THIRY
- Handicap : Pierre FIZAINE – Fabrice FRANCHINA – Céline BAUDIN – Jean-Pierre BIANCHI – Corinne REYTER
- Rythmes scolaires : Pierre FIZAINE – Christophe COCQUERET – Céline RACADOT – Fabienne AGLAT – Carine ANGELOVSKI – Céline BAUDIN – Madjid HADJADJ
- PLU : Pierre FIZAINE – Danielle GUILLAUME – Fabrice FRANCHINA – Christophe COCQUERET – Frédéric WILMIN – Fabienne AGLAT – Noël BELLI – Jean-Pierre BIANCHI – Christian BORELLI – Madjid HADJADJ – Maryse PETER – Corinne REYTER – Oscar SCROCCARO – Mario TODESCHINI

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers acceptent ces propositions.

6) Désignation des délégués ou représentants aux organismes intercommunaux ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit nommer des délégués aux organismes intercommunaux suivants : EVICOM 2000 – Syndicat Intercommunal des Eaux de Mexy – SITRAL – SIAAL – Mission Locale – Fil Bleu – AGAPE – SISCODELB – Base de Loisirs de Moulaine – J'aime le Cinéma.

Après en avoir délibéré et à 15 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal désigne les membres suivants pour siéger aux organismes intercommunaux suivants :

- EVICOM 2000 : Madjid HADJADJ
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Mexy : Pierre FIZAINE – Christophe COCQUERET – Frédéric WILMIN
- SITRAL : Oscar SCROCCARO
- SIAAL : Pierre FIZAINE – Fabrice FRANCHINA – Jean-Pierre BIANCHI
- Mission Locale : Pierre FIZAINE – Oscar SCROCCARO
- Fil Bleu : Céline BAUDIN – Madjid HADJADJ
- AGAPE : Jean-Pierre BIANCHI – Elisabeth THIRY
- SISCODELB : Christian BORELLI
- Base de Loisirs de Moulaine :
- **Titulaires** : Céline RACADOT – Fabienne AGLAT
- **Suppléants respectifs** : Maryse PETER – Frédéric WILMIN
- J'aime le Cinéma : Danielle GUILLAUME – Corinne REYTER

7) Désignation des représentants au sein des associations ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit nommer des représentants aux associations Mexéennes suivantes : Comité des fêtes – ARPA – ALC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les représentants suivants pour siéger aux associations suivantes :

- Comité des fêtes : Pierre FIZAINE – Fabrice FRANCHINA – Frédéric WILMIN – Carine ANGELOVSKI – Christian BORELLI – Madjid HADJADJ
- ARPA : Pierre FIZAINE – Danielle GUILLAUME – Maryse PETER – Corinne REYTER – Elisabeth THIRY
- ALC : Pierre FIZAINE – Danielle GUILLAUME – Céline RACADOT

8) Désignation du correspondant défense :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense.

Monsieur le Maire se porte candidat aux fonctions de Conseiller municipal en charge des questions de la Défense.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette candidature.

9) Astreintes :

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer le régime des astreintes et des permanences, ainsi que le régime indemnitaire qui s'y rattache,

Entendue la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal accepte la mise en place des périodes d'astreinte pour le service hivernal (intervention en cas de neige et verglas) et autorise Monsieur le Maire à saisir le Comité technique paritaire pour avis.

10) Modification des statuts de la CCAL :

Monsieur le Maire informe que suite au rattachement des communes de Fillières, Tiercelet et Villers-la-Montagne à la Communauté de Commune de l'Agglomération de Longwy, il est nécessaire de prévoir l'adjonction de ces trois communes à l'article 1^{er} des statuts intercommunaux.

De ce fait il est demandé à ce que l'article 1A des statuts intercommunaux soit modifié comme suit : « La communauté de communes de l'agglomération de Longwy regroupe les communes de Chénières, Cons-La-Grandville, Cosnes-et-Romain, Cutry, Fillières, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-Godbrange, Laix, Lexy, Longlaville, Longwy, Mexy, Mont-Saint-Martin, Morfontaine, Rehon, Saulnes, Tiercelet, Ugny, Villers-La-Montagne. »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification statutaire telle que précisée ci-dessus.

11) Convention Orange pour les travaux de la rue Jules Ferry (phase 2) :

Dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux Orange de la rue Jules Ferry phase 2, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'instar des travaux de la phase 1, la société Orange a été sollicitée pour une participation. Ainsi, l'entreprise Orange a établi une convention où elle s'engage à fournir le matériel de génie civil pour un montant de 4 176 €.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire a signé la convention avec Orange.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe que les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Jules Ferry sont presque terminés. L'entreprise COLLE a déjà posé les bordures jusqu'à l'impasse des Médicinelles.
- Monsieur le Maire indique que le vote du budget aura lieu le 22 avril.
- Madame GUILLAUME avise le Conseil Municipal de l'opération une rose un espoir dont la Mairie est partenaire. Les personnes pourront venir en Mairie acheter une rose pour 2 €. Les roses seront remises aux personnes le 27 avril à la salle des sports. Pour un don supérieur à 8

€, une attestation de déduction d'impôt de 66 % sera remise. L'intégralité des fonds sera reversée à la ligue contre le cancer.

- Monsieur le Maire propose de fixer une réunion PLU mercredi 9 avril à 18h en Mairie, afin de familiariser les nouveaux membres de la commission aux termes d'urbanisme.
- Monsieur le Maire laisse le soin à ses adjoints et conseillers délégués de fixer leurs dates de réunion de travail pour mener à bien leurs projets.

Tour de table :

- Monsieur SCROCCARO notifie que le début du parcours de santé est praticable. Il attend des idées pour améliorer celui-ci. Madame THIRY indique qu'il faudra trouver un nom à ce parcours.
- Madame REYTER souhaiterait que l'on remette l'eau au cimetière et que la porte soit graissée.
- Madame AGLAT demande s'il existe un cahier où toutes les remarques des personnes sont recensées. Monsieur le Maire répond que ce cahier existe depuis un an.
- Monsieur TODESCHINI demande que cessent les rumeurs au sujet de l'intervention policière le soir des élections.

Assemblée :

- Il est demandé de faire quelque chose contre les débordements de la place de la poste les week-ends.
- Il est signalé que deux motos cross font des roues tous les jours entre 16h et 17h30. Une des motos est noire et blanche et l'autre est rouge et blanche.
- Rue Maurice Barrès, des voitures mal stationnées bloquent de manière récurrente les entrées de garage des riverains. Une solution rapide est nécessaire.
- Monsieur BOEHM informe qu'il souhaiterait être convié aux commissions de prévention des risques miniers.